



## Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex  
Mail : [cfdt@cfdtpenit.org](mailto:cfdt@cfdtpenit.org)  
Site : [www.cfdtpenit.org](http://www.cfdtpenit.org)

## Quand l'Administration joue avec les carrières...et les nerfs des Officiers !

### **Retrait de 14 candidats au grade de Commandant : L'urgence de l'humain face à la défaillance administrative !**

La CFDT a été alertée par la situation regrettable et profondément déstabilisante survenue suite à la publication éphémère de la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Commandant Pénitentiaire (session 2026). 14 de nos collègues ont vécu un espoir intense, brutalement brisé par le retrait de la liste quelques heures plus tard.

Le cœur de ce problème n'est pas la règle, mais la façon dont cette erreur a été gérée.

- Désarroi et sentiment d'injustice : recevoir la confirmation d'une promotion tant attendue, puis la voir annulée quelques heures après, représente un véritable choc émotionnel et un sentiment d'injustice difficilement supportable.
- Loyauté mise à l'épreuve : ces agents, qui s'investissent au quotidien dans l'Administration Pénitentiaire, voient leur loyauté et leurs efforts récompensés... puis révoqués, à cause d'un manquement administratif.

L'Administration justifie cette erreur par la "*perte de visibilité sur la situation administrative antérieure des agents*" suite à la réforme de 2023, et rappelle qu'elle ne vérifie les conditions d'éligibilité qu'au moment de l'admission, faute de moyens.

### **La CFDT dit STOP !**

- Le manque de moyens n'est pas une excuse : si nous comprenons la complexité des textes et la rétroactivité des mesures, la responsabilité de garantir la fiabilité des listes dès la première publication incombe à l'Administration. Les agents ne doivent pas payer le prix du manque de personnel à la SDRHRS.
- Un processus inadéquat : la vérification des conditions *uniquement* au moment de l'admission est un mode de fonctionnement obsolète et risqué. Il est impératif d'investir dans les systèmes d'information RH pour rendre les conditions dérogatoires "visibles" en amont, dès la clôture des inscriptions.

La CFDT demande une action immédiate pour réparer le préjudice moral subi et sécuriser l'avenir des Officiers :

1. Mesure de soutien exceptionnelle : que l'administration étudie l'octroi d'un accompagnement spécifique à ces 14 agents pour la prochaine session 2027 afin d'atténuer le désarroi.
2. Réforme du contrôle : que la SDRHRS s'engage, dès maintenant, à sécuriser les procédures de vérification des conditions d'éligibilité et à doter le bureau RH1 des moyens humains et informatiques nécessaires pour éviter que l'espoir des candidats ne soit plus jamais brisé par une défaillance de la chaîne administrative.

La carrière des agents pénitentiaires ne doit pas être soumise aux aléas des calculs administratifs. La CFDT se tient aux côtés des 14 candidats pour exiger la reconnaissance de la difficulté et la mise en place de mesures correctives immédiates.

## Le bureau CFDT Pénitentiaire